



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 octobre 2020

Objet de la délibération

AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO

Le vingt neuf octobre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Marie-Françoise CÉREZ à Valérie MAHÉ, Peggy CACLIN à Yves GUYOT, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Jacques KERZERHO à Joël TRÉCANT, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame DOLLÉ Michèle** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2020.10.011

AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO

Rapporteur : Laure LE MARÉCHAL

La municipalité fait de la dynamique autour des mobilités un axe central d'aménagement de la ville. Elle favorise les mobilités actives avec un schéma directeur « vélo » couplé à un Plan Pluriannuel d'Investissement pour la mise en œuvre et à un fort déploiement de la ville apaisée (cf. axe 4 du plan d'actions Cit'ergie : « Mobilité en interne et sur le territoire »).

Aussi, afin de faciliter et encourager l'usage des modes de déplacement doux, elle souhaite mettre en place une aide financière à l'achat de vélos, classiques ou à assistance électrique.

Hennebont compte aujourd'hui 36 km de cheminements cyclables. Le schéma directeur va permettre d'atteindre environ 54 km à l'horizon 2024.

Les modalités d'attribution de l'aide financière :

- La participation de la Ville d'Hennebont s'élève à 30 % de la valeur d'achat dans la limite de 100 €.
- L'aide est attribuée à une personne physique résidant à Hennebont.
- Elle est octroyée pour l'achat neuf d'un vélo enfant ou d'un vélo adulte de type vélo de ville, VTC (Vélo Tout Chemin) ou VAE (Vélo à Assistance Electrique). Pour les adultes, les VTT (Vélo Tout Terrain) et vélos de course et/ou de compétition sont exclus.
- Une seule subvention est accordée par foyer et par an.
- Le dossier de demande de subvention sera composé des pièces suivantes :
 - Formulaire de demande ;
 - Copie de la facture d'achat établie par un commerçant, à compter du 1^{er} novembre 2020 et au plus tard dans les 30 jours suivant la date de facturation du vélo ;
 - Justificatif de domicile (par exemple facture eau, électricité, télécoms...) ;
 - RIB.
- Après réception des éléments et étude des pièces fournies, une validation du dossier sera adressée au demandeur et la subvention lui sera versée dans un délai maximal de huit semaines.
- Les subventions seront accordées pour tout achat réalisé à compter du 1^{er} novembre 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la dynamique engagée par la Ville autour des mobilités et plus particulièrement autour des déplacements doux,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 05 octobre 2020,

Vu la présentation de ce point en commission ville en date du 14 octobre 2020,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise en place de cette aide financière dans le cadre de l'acquisition d'un vélo, telle que proposée,
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires à cette opération sont disponibles au budget au compte 6574

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU